



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-18

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Marie-Madeleine PRUSSE,

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

Affectation des résultats Budget principal 2021

DELIBERATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître:

REPORTS

Pour rappel: déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 586 758,71 €

Pour rappel: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 1 891 255,56 €

SOLDES D'EXECUTION de l'exercice 2021 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 25/04/2022

Un solde d'exécution (déficit- 001) de la section d'investissement 183 591,24 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 293 934,55 €

RESTES A REALISER:

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 154 037,51 €

En recettes pour un montant de 41 443 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 882 944,46 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 882 944,46 €

Ligne 002

Excédent cumulé de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 302 245,65 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité des membres,

ANNULE et REMPLACE la délibération 2022-13 du 7 mars 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-23-0201281-20220415-2022-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022